

INFORMATIONS MUNICIPALES

➤ CONSEILS MUNICIPAUX

1/ COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2018

*Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 12 juillet 2018
sous la présidence de Monsieur Jean Paul LE VAILLANT, Maire.*

A L'ORDRE DU JOUR

CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE « CHATELAUDREN-PLOUAGAT »

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui sera adressée à Monsieur le Préfet concernant la création de la commune nouvelle « Châtelaudren-Plouagat » au 1^{er} janvier 2019. Monsieur le Maire précise que la fusion n'entraîne pas la disparition de la Commune ni la perte de son identité, de plus elle conserve son label de « Petite Cité de Caractère ». La population totale sera donc de 3 903 habitants et la population municipale de 3 814 habitants. Jusqu'aux prochaines élections municipales en 2020, l'ensemble du conseil municipal sera constitué de 34 membres (21 Plouagat et 13 Châtelaudren). Le Conseil Municipal vote A L'UNANIMITE la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire fait part du souhait de Madame LE HIR et de ses 4 collègues, bénévoles à la bibliothèque municipale, d'arrêter l'animation de la bibliothèque municipale au 31 décembre 2018. Monsieur le Maire loue le travail effectué par Madame LE HIR et ses collègues pendant plus de 30 ans.

Compte tenu de la fusion avec la commune de Plouagat au 1^{er} janvier 2019, commune disposant d'une médiathèque, Monsieur le Maire pose la question de l'avenir de la bibliothèque municipale. Avant de prendre toute décision, le Conseil Municipal souhaite faire paraître un avis dans la presse afin de trouver des bénévoles susceptibles de prendre en charge le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

TARIFICATION RESTAURANT MUNICIPAL : ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur BEROT rappelle que la fusion des écoles n'interviendra qu'à la rentrée de septembre 2019. Toutefois, le Conseil Municipal souhaite ne pas appliquer d'augmentation sur le prix du repas servi au restaurant scolaire et ce afin de tendre vers la tarification appliquée au restaurant municipal de Plouagat.

Ainsi, un élève de Châtelaudren règlera le repas au restaurant municipal : 3.26 € - un élève extérieur : 3.50 € - un adulte : 5.20 € - un repas non réservé : 6.10 €.

Monsieur le Maire rappelle que c'est la Société ANSAMBLE qui assure la fabrication et la livraison des repas en liaison chaude.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE décide de créer un poste d'adjoint technique au 1^{er} septembre 2019 pour une durée hebdomadaire de 24/35. Poste précédemment occupé par un agent contractuel.

TARIFICATION GARDERIE MUNICIPALE : ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Depuis 2014/2015, des tarifs modulés ont été mis en place et ce suite à la demande de la CAF. Monsieur le Maire propose de mettre en place 4 tranches, au lieu de 3 actuellement, dès la rentrée scolaire 2017/2018. Avis unanime du Conseil Municipal.

	Enfants Châte Goûter compris	Enfants extérieur + 10% Goûter compris
QF = < 559	0,77 €	0,88 €
QF > 559 =<1060	1,47 €	1,63 €
QF > 1060 => 1323	1,78 €	1,95 €
QF > 1323	2,06 €	2,25 €
Après 18H30	5 € la 1/2 H	5 € la 1/2 H

PERSONNEL COMMUNAL : RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Suite à la réussite d'un agent, Adjoint Technique, à un examen professionnel, le Conseil Municipal A L'UNANIMITE, décide d'appliquer le ratio d'avancement de grade à 100 % pour le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PLOUAGAT : TRAVAUX EPAREUSE

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention qui sera établie avec la commune de Plouagat pour la mise à disposition de l'épaveuse.

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Monsieur le Maire rappelle que dans le contexte de développement de l'administration électronique et des usages numériques, les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux utilisent, collectent et traitent de nombreuses données à caractère personnel, tant pour la gestion de leurs services publics locaux que pour celle de leur structure. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner le Centre de Gestion 22 délégué à la protection des données de la commune de Châtelaudren. AVIS UNANIME du Conseil Municipal.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal accepte A L'UNANIMITE de verser une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à Madame DENIS, Trésorière Municipale de Lanvollon.

CONTRAT-GROUPE STATUTAIRE : AUTORISATION MISE EN CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION

Le Conseil Municipal accepte de se joindre à la procédure de mise en concurrence qui sera lancée en 2019 par le Centre de Gestion concernant le contrat-groupe statutaire.

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE

Afin de pouvoir régler une dépense concernant l'éclairage public rue des Moulins, venelle des Moulins et Esplanade, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à une décision modificative d'un montant de 16 566.05 €.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RAPPORT 2017

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement a été transmise au Leff Armor Communauté qui gère cette dernière en régie. Le rapport 2017 sur le service d'assainissement non collectif ayant été approuvé, il revient à Monsieur le Maire de le présenter au Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle que le territoire desservi s'étend sur les 28 communes qui composent Leff Armor Communauté (31 199 habitants). Le parc des installations d'assainissement non collectif est estimé à 8 095 dispositifs. Au 31 décembre 2016, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 38 %.

QUESTIONS DIVERSES

- **REUNION EN VUE DE LA CONSTITUTION D'UN COLLECTIF D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN AUX MIGRANTS :**

l'objectif de ce Collectif est de favoriser les contacts des migrants avec la population et de les accompagner dans des activités culturelles de loisirs et autres.

Une réunion aura lieu le lundi 16 juillet à 20 H à la Mairie.

La présence d'un élu est souhaitée. Monsieur BEROT assistera à la réunion.

- **EXPOSITION « L'ART DANS LES CITES – GRAPHISTES POLONAIS » :**

l'Association des Petites Cités de Caractère fait part du lancement de l'exposition « L'art dans les cités – graphistes polonais » le 22 juin. Elle souhaite savoir si la Commune est favorable pour accueillir cette exposition en 2019. Le Conseil Municipal exprime le souhait de ne pas accueillir cette exposition.

- **COMMISSION DE CONTROLE DE GUERLESQUIN :**

cette commission de contrôle aura lieu le jeudi 18 octobre à partir de 11 H 00.



INFORMATIONS DIVERSES

- **TRAVAUX RUE DES ECOLES :** Monsieur le Maire informe que le dossier de consultation vient d'être transmis à la mairie par le maître d'œuvre et ce après de très nombreuses relances.

- **ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES PETITES CITES DE CARACTERE :** Monsieur le Maire et Monsieur MARCELLINI ont assisté à l'assemblée générale de l'Association des Petites Cités de Caractère à Chateaugiron le vendredi 22 juin dernier. Monsieur le Maire regrette que l'Association des Petites Cités de Caractère s'agrandisse puisque maintenant il y a l'Association des Petites Cités de Caractère de France. Monsieur le Maire évoque le souhait de retrouver une fois par an les Communes du secteur « Petite Cité de Caractère ».

- **ECOLE PUBLIQUE - NOUVEAU DIRECTEUR :** Monsieur le Maire informe que Monsieur CHIRON sera le nouveau Directeur de l'Ecole Publique à la rentrée.

- **INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES**

- o **PADD : FINALISATION DES ORIENTATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que le Plan d'Aménagement et de Développement Durable c'est la clé de voûte du dossier de PLUI. Il définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées. Il fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme, de logement, de transport et déplacement, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, de développement touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. Il fait partie du SCOT.

- o **Le SCOT (schéma de cohérence territoriale)** est un outil de concept et de mise en œuvre d'une politique intercommunale qui a pour principe la préservation de l'environnement et la gestion économe des sols. Il comprend un rapport de présentation qui contient lui-même un diagnostic et une évaluation environnementale, un plan d'aménagement et de développement durable et un document d'orientation et d'objectifs. Le SCOT pourrait entrer en vigueur en 2021.

- **CYCLO CROSS :** Monsieur LE HIR demande à Madame BERNARD de le remplacer lors de la prochaine réunion concernant l'organisation du cyclo-cross. Cette réunion est prévue le 7 septembre à 20 H à la Mairie de Châtaudren. Monsieur LE HIR fait part du souhait des organisateurs de déplacer l'arrivée des coureurs sur le parking de l'esplanade. Monsieur le Maire et Monsieur BEROT n'y sont pas favorables d'une part compte tenu du déroulement de la cérémonie du 11 novembre à cet endroit et d'autre part ils évoquent le problème de la fragilité du revêtement.

- **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :** pour célébrer le centenaire de l'armistice, la cérémonie du 11 novembre se déroulera à Châtaudren sur l'esplanade. Elle regroupera les 28 communes du Leff Armor Communauté et aura lieu en fin de journée. Cette cérémonie sera suivie d'un feu d'artifice. Monsieur BRAULT a sollicité un devis pour une stèle provisoire qui pourrait ensuite être placée près de la Chapelle Notre Dame du Tertre. Monsieur le Maire souhaite qu'avant toute décision un avis soit sollicité près des Bâtiments de France compte tenu du fait que la Chapelle est classée Monument Historique. Le repas des Anciens aura donc lieu le 28 octobre.

- **DIVERS :** Madame BERNARD demande à ce que la table en bois près du camping soit changée, car elle est très abîmée. Compte tenu de nombreux pique-nique se déroulant dans la prairie la mise en place de conteneurs plus importants est sollicitée.

2/ COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 3 septembre 2018
sous la présidence de Monsieur Jean Paul LE VAILLANT, Maire.*

A L'ORDRE DU JOUR

RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur BEROT, Adjoint aux Affaires Scolaires, informe de la nomination de Monsieur Didier CHIRON comme Directeur de l'Ecole. Il est aidé dans sa tâche par 3 enseignants. Le nombre d'élèves inscrits est de 105 élèves dont 63 de la commune et 42 hors commune. Monsieur BEROT rappelle que la fusion avec l'école de Plouagat n'interviendra qu'au mois de septembre 2019. La commune de Châtelaudren a décidé de poursuivre les Temps d'Activités Périscolaires jusqu'en juillet 2019.

ETANG COMMUNAL : VISITE TECHNIQUE APPROFONDIE

Suite à leur visite d'inspection de mars 2018, les services de la DREAL demandaient à ce qu'une visite technique approfondie au niveau de l'étang soit effectuée par un cabinet spécialisé avant la fin de l'année 2018.

Une consultation a été lancée près des Cabinets suivants : SAFEGE, EGIS EAU et ISL Ingénierie. La proposition de la Société SAFEGE est de 4 340 € HT, celle de la Société ISL Ingénierie est de 4 860 € HT. La société EGIS Eau n'a pas répondu. Le Conseil Municipal décide de retenir la Société SAFEGE et autorise le Maire à signer le devis avec cette société.

TEMPS DE TRAVAIL : MODIFICATION

La fusion avec la Commune de Plouagat au 1^{er} janvier 2019 supposait une harmonisation du temps de travail pour les agents communaux. En effet, le temps de travail pour les agents de Châtelaudren était de 1561 H et pour les agents de Plouagat 1547 H. Désormais au 1^{er} janvier 2019, le temps de travail annuel sera de 1607 H.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Suite à l'avis paru dans la presse et l'affichage en Mairie relatif à la recherche de bénévoles pour l'animation de notre bibliothèque municipale, aucune candidature n'est parvenue en Mairie. Une réunion s'est déroulée en Mairie de PLOUAGAT le 20 août afin de statuer sur l'avenir de la bibliothèque de CHATELAUDREN. Il en est ressorti que la bibliothèque resterait ouverte jusqu'en juin 2019 mais avec des permanences différentes de celles organisées actuellement. Monsieur le Maire reprendra contact avec Madame LE HIR, responsable de la bibliothèque.

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC GAZ 2018

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la perception de la recette de 273 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public pour le gaz au titre de l'année 2018.

TERRAIN DES SPORTS : ANCIENS VESTIAIRES : CHAUDIERE

La chaudière des anciens vestiaires du Terrain de Foot devrait être changée.

Les Elus décident de surseoir à toute décision dans ce sens. En effet, ils désirent qu'une réflexion soit menée avec le Bureau du Foot quant au devenir de ces anciens vestiaires.

BATIMENT DE LA POSTE : CHAUDIERE

La chaudière du bâtiment de la poste doit être changée. Des devis ont été sollicités près de la Société Engie Home Service et près de Vinci. La 1^{ère} proposition s'élève à 9 516 € 92 HT, celle de VINCI s'élève à 6 293 € 50 € HT. Les Elus décident de retenir la proposition de VINCI et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs pour 2 agents qui passent du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe ainsi que d'un agent qui suite à la réussite d'un examen professionnel passe du grade d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe.

AVANCEMENT DE GRADE : RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le taux de 100 % dans le cadre des 2 avancements de grade.

ANIMATIONS GRANDE FOIRE – ANIMATIONS ESTIVALES

Madame BOUDET rappelle les animations qui se sont déroulées cet été :

- Fête de la Peinture le jeudi 2 août : une cinquantaine de participants étaient présents.
- Les marchés du lundi matin ont été animés en collaboration avec l'Office du Tourisme qui a choisi les animations (Tisseurs de brumes, danse et chant brésilien...). Des tee-shirts ont été distribués aux commerçants ambulants et sédentaires.
- Monsieur Paul CORBEL a assuré les visites guidées de la Chapelle Notre-Dame durant les mois de juillet et août.
- L'exposition Plan Cavalier s'est déroulée en Mairie du 27 juillet au 31 août.
- La commune a accueilli le dimanche 19 août Monsieur Yvon MARTIN qui a fait une halte au camping municipal. Son périple s'inscrivait dans la lutte contre la mucoviscidose.
- Camping municipal : le bilan n'est pas encore effectué (ouvert jusqu'au 30 septembre), mais il apparaît d'ores et déjà que la fréquentation a été en hausse cet été. Les Elus souhaitent approfondir leur réflexion sur ce dossier : la mise en place de chalets ou mobil-homes a été évoquée.

Madame BOUDET rappelle que la Grande Foire se déroulera le lundi 22 octobre 2018. Comme l'année dernière, la commission animation souhaite que diverses animations puissent être organisées (sculpteur de ballons ainsi qu'un cercle celtique ou autre groupe).

FINANCES : MISE A JOUR DE L'ACTIF DE LA COMMUNE

La mise à jour de l'actif de la Commune s'avère nécessaire avant le projet de fusion des communes.

En ce qui concerne le compte 2051, dépenses au profit de titulaires d'un brevet ou bien d'une concession (logiciels) dont le montant s'élève à 3 717.57 €, le Maire a proposé une durée d'amortissement de 5 ans avec début d'amortissement au 1er janvier 2019.

Dans le cadre du suivi du patrimoine des immobilisations de la commune, le Maire a présenté une liste de biens qui sont détruits ou hors d'usage qui seront à sortir de l'actif de la Commune au 31 décembre 2018 et qui totalisent la somme de 256 739.01€.

MISE EN PLACE DE PANNEAUX « PRUDENCE ENFANTS » A L'ECOLE PUBLIQUE

Sur la proposition de Monsieur BEROT, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire l'acquisition de panneaux ludiques qui seront placés aux alentours de l'Ecole Publique afin de sensibiliser les automobilistes à une conduite modérée.

QUESTIONS DIVERSES

• MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UNE EXPOSITION CLARA MAGAZINE SUR LE THÈME DE LA LAÏCITÉ :

Madame Christine PRUNAUD, Sénatrice des Côtes d'Armor, propose la mise à disposition gratuite de l'exposition sur la laïcité à travers 12 panneaux. Le Conseil Municipal ne souhaite pas disposer de cette exposition.

• ARTICLE DU FORUM CITOYEN À DIFFUSER DANS LE BULLETIN MUNICIPAL :

le Conseil Municipal ne souhaite pas faire paraître l'article émanant du Forum Citoyen dans le prochain bulletin municipal.

• CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE :

la cérémonie du centenaire de la guerre 1914/1918 se déroulera à Châtaudren sur le parking du château le dimanche 11 novembre.

Concernant la mise en sécurité du rassemblement, des barrières seront à mettre en place. Compte tenu du fait que les services techniques ne travaillent pas ce jour-là, Monsieur le Maire souhaite l'aide de plusieurs conseillers municipaux pour mettre en place et enlever les barrières.

• REPAS CCAS :

le repas du CCAS se déroulera le dimanche 28 octobre 2018 à la salle des fêtes. Un article paraîtra dans la presse + internet + affiche mairie et salle des fêtes.

INFORMATIONS DIVERSES

- **ELECTIONS EUROPEENNES 2019 :** les élections européennes devraient se dérouler le dimanche 26 mai 2019 en un seul tour.
- **CARTE DE MADAME CRETUAL :** suite au décès de son mari, Madame CRETUAL a remercié la mairie pour son soutien.

- **CAMPING MUNICIPAL – AIRE DE CAMPING CAR :** l'aire de camping-car ainsi que le camping municipal ont vu une augmentation de leur fréquentation.
- **CIRCUIT INTERPRETATION DU PATRIMOINE :** Monsieur BEROT informe la mise en place prochaine des panneaux d'interprétation du patrimoine. Ces derniers seront mis en place par les services techniques municipaux.

AUTRES INFORMATIONS MUNICIPALES

MODALITE DE RECEPTION DU BULLETIN MUNICIPAL



Actuellement, le bulletin municipal est distribué directement dans les boîtes aux lettres des résidences principales que celles-ci acceptent ou non la publicité.

A partir du 1^{er} janvier 2019, la commission bulletin souhaite mettre en place la diffusion du bulletin municipal par voie électronique pour celles et ceux qui le souhaitent (auquel cas les intéressés ne recevraient plus le format papier).

Si vous désirez recevoir ce bulletin sous forme dématérialisée, merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie au 02.96.74.10.38 ou par mail à mairie@chateaudren.fr pour communiquer vos coordonnées (nom, adresse postale et adresse mail).

Par ailleurs, vous pouvez recevoir la lettre d'information électronique de Châtaudren en vous inscrivant sur la page d'accueil du site internet de la Commune www.chateaudren.fr au niveau de l'encadré newsletter : inscrivez-y votre adresse mail, cocher « je ne suis pas un robot » et cliquer sur « souscrire ». Dès qu'une lettre sera disponible, elle vous sera ainsi transmise.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

DERNIER DÉLAI : 31 DECEMBRE 2018

Afin de pouvoir voter en 2019, les personnes qui ne seraient pas inscrites sur les listes électorales de la commune peuvent le faire jusqu'au 31/12/2018 dernier délai. Pour cela, il suffit de se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

COMMUNIQUÉ DE L'ANFR (AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES)

OUVERTURE D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES TÉLÉSPECTATEURS DE CHÂTELAUDREN

L'agence nationale des fréquences (ANFR) assure, conjointement avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), la protection de la réception télévisuelle. Elle met en œuvre les moyens nécessaires pour déterminer les causes des perturbations de la télévision numérique terrestre (TNT) et propose, le cas échéant, des préconisations pour les faire cesser.

Les côtes du nord de la Bretagne font l'objet de perturbations régulières dans la réception de la TNT, liées à la propagation de signaux provenant des émetteurs britanniques.

Nos estimations techniques montrent que ces perturbations peuvent affecter particulièrement le secteur de Saint-Brieuc. Les études ont en effet permis d'identifier plusieurs communes des Côtes-d'Armor, pour lesquelles le risque de brouillage est relativement important. Compte tenu du caractère irréductible de ces brouillages, un mode de réception alternatif à l'antenne râteau semble le plus adapté pour les téléspectateurs de ce secteur.

Le décret n°2017-1048 du 10 mai 2017 publié au journal officiel du 11 mai 2017, relatif au fonds d'accompagnement de la réception télévisuelle (FARTV) permet désormais à l'ANFR d'octroyer des aides financières pour accompagner les téléspectateurs dans la mise en place d'une adaptation de leur équipement télévisuel.

Dans sa délibération du 21 juin 2018, le conseil d'administration de l'ANFR a décidé d'ouvrir ces aides financières aux particuliers et gestionnaires d'immeubles de la commune de Châtaudren, afin qu'ils puissent modifier leur équipement de réception de la télévision, s'ils rencontrent des perturbations.

Ces aides sont accordées jusqu'au 31 décembre 2018, sans condition de ressources, en habitat individuel (résidence principale uniquement) et collectif.

Leur montant est de 250 € TTC maximum pour les particuliers, 500 € TTC maximum pour les gestionnaires d'immeubles.

Pour en bénéficier, les téléspectateurs doivent se rendre sur le site www.recevoirlatnt.fr et remplir un formulaire en ligne, ou appeler le 0970 818 818 (appel non surtaxé) : **la facture ainsi que l'attestation de réalisation des travaux par un anten-niste sont indispensables à la constitution de la demande d'aide.**

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2018-2019

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Pour l'année 2018-2019, les classes vaqueront le vendredi 31 mai 2019 et le samedi 1^{er} juin 2019.

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes , Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Pré rentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 31 août 2018		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 3 septembre 2018		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 20 octobre 2018 Reprise des cours : lundi 5 novembre 2018		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 22 décembre 2018 Reprise des cours : lundi 7 janvier 2019		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 16 février 2019 Reprise des cours : lundi 4 mars 2019	Fin des cours : samedi 9 février 2019 Reprise des cours : lundi 25 février 2019	Fin des cours : samedi 23 février 2019 Reprise des cours : lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2019 Reprise des cours : lundi 29 avril 2019	Fin des cours : samedi 6 avril 2019 Reprise des cours : mardi 23 avril 2019	Fin des cours : samedi 20 avril 2019 Reprise des cours : lundi 6 mai 2019
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2019		


CSN INFOs mairies
 Juillet 2018
 La lettre du Centre du service national de Brest


1 LE RECENSEMENT EN MAIRIE
 Le recensement citoyen obligatoire (RCO) concerne tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans. Il permet la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et l'inscription d'office sur les listes électorales.


2 CRÉER SON COMPTE « ESPACE ADMINISTRÉ » SUR MAJDC.FR
 Depuis son compte majdc.fr, il pourra suivre et mettre à jour son dossier sans avoir à contacter le CSN. Il pourra créer son compte à compter du :


Journée Défense et Citoyenneté

Sa période de recensement	Création de son compte sur majdc.fr possible à compter du :
1 ^{ère} période : janvier-février-mars	1er juillet
2 ^{ème} période : avril-mai-juin	1er octobre
3 ^{ème} période : juillet-août-septembre	1er janvier
4 ^{ème} période : octobre-novembre-décembre	1er avril

* prévoir un délai de 5 mois entre la date de recensement et la création du compte majdc.fr



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

- J'ai entre 16 et 25 ans
- Je m'inscris en quelques clics
- Je m'informe de A à Z




3 PARTICIPER À LA JDC
 La convocation à la JDC est automatique. Elle intervient entre 9 mois et 1 an après le recensement. L'âge moyen de convocation à la JDC est de 17 ans, 3 mois. Le jeune n'a pas à contacter le CSN, sauf situation particulière urgente.



Amélioration de l'Habitat Calendrier des permanences 2018

DATE	HORAIRES - LIEU
JEUDI 14 JUIN	Moulin de Blanchardeau - 22290 LANVOLLON
VENDREDI 22 JUIN	31 rue de la Gare - 22170 CHATELAUDREN
JEUDI 12 JUILLET	Moulin de Blanchardeau - 22290 LANVOLLON
VENDREDI 27 JUILLET	31 rue de la Gare - 22170 CHATELAUDREN
AOÛT CONGÉS ANNUELS	
JEUDI 13 SEPTEMBRE	Moulin de Blanchardeau - 22290 LANVOLLON
VENDREDI 28 SEPTEMBRE	31 rue de la Gare - 22170 CHATELAUDREN
JEUDI 11 OCTOBRE	Moulin de Blanchardeau - 22290 LANVOLLON
VENDREDI 26 OCTOBRE	31 rue de la Gare - 22170 CHATELAUDREN
JEUDI 8 NOVEMBRE	Moulin de Blanchardeau - 22290 LANVOLLON
VENDREDI 23 NOVEMBRE	31 rue de la Gare - 22170 CHATELAUDREN
JEUDI 13 DÉCEMBRE	Moulin de Blanchardeau - 22290 LANVOLLON
VENDREDI 21 DÉCEMBRE	31 rue de la Gare - 22170 CHATELAUDREN

NB : à Lanvollon le 2^{ème} jeudi du mois de 14h00 à 16h00
à Châtaudren le 4^{ème} vendredi du mois de 14h00 à 16h00 (sauf décembre 3^{ème} vendredi)



4 rue du Chalutier sans Pitié
B.P. 20336
22193 PLERIN Cedex
02 96 62 22 00

URBANISME

➔ PERMIS DE CONSTRUIRE

- 18/07/2018 : M. BRIAND Michel, 14 rue des Promenades : réalisation d'un préau alu gris en pignon sud accolé à la maison et en limite de propriété, toiture en polycarbonate, pignon gauche avec imposte triangulaire.
- 11/09/2018 : M. Mme OLIVIER Jean-François, 20-22 rue Berthou : création d'un garage.

➔ DECLARATIONS DE TRAVAUX

- 27/06/2018 : M. CARRIOU Pierre Julien, 6 rue du Général Leclerc : rénovation extérieure d'un hangar existant et remplacement des menuiseries.
- 29/06/2018 : Mme GUIHAIRE Servane, 27 rue Berthou : transformation d'une lucarne en fenêtre de toit et création d'une fenêtre de toit L78xH98 cm encastrée.
- 30/06/2018 : M. GUYOMARD Jean-Yves, 7 rue du Verger : poste d'un portail alu gris anthracite.
- 02/07/2018 : LEFF ARMOR COMMUNAUTE, 31 rue de la Gare : modification de menuiseries en façade dans le cadre de l'aménagement de 3 bureaux et réaménagement de l'accès extérieur à l'entrée du bâtiment.
- 06/07/2018 : M. LABOUX Jérôme, 3 venelle du Roc : augmentation de 30 cm du mur de clôture en pierre entre fonds voisin pour mise à niveau avec le mur de clôture donnant venelle du Roc, restauration des joints en terre argile.

Le code de la route évolue en faveur des piétons et cyclistes !

Le Cerema a réalisé 9 fiches pédagogiques qui ont été diffusées dans les précédentes éditions du bulletin municipal, et dont voici les deux dernières

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes !

Depuis juillet 2015, plusieurs infractions relatives aux stationnements illicites ont fortement augmenté et sont désormais passibles d'une amende de 135 euros, contre 35 euros auparavant. En font partie: le stationnement ou l'arrêt (même pour 30 secondes, même à cheval) sur un trottoir, sur un passage pour piéton, 5 mètres avant celui-ci en l'absence de place matérialisée, sur une bande ou une piste cyclable.



135 €!
Coût de
l'amende pour
stationnement
très gênant

Le saviez vous ?

Ces pratiques courantes peuvent induire des situations aux conséquences dangereuses! Une personne mal-voyante, par exemple, se retrouve désorientée, une autre en fauteuil roulant est stoppée dans son cheminement. Un enfant, une personne âgée ou un adulte avec une poussette, se retrouve contraint de contourner le véhicule en descendant sur la chaussée et s'expose ainsi à un accident. De même pour un cycliste qui est obligé de s'écarter de sa bande cyclable.

Les réflexes à adopter

Optons pour davantage de prudence et de respect vis-à-vis des piétons et des cyclistes. Respectons toujours le trottoir et les aménagements cyclables pour faciliter et sécuriser les déplacements de tous.



+ Pour en savoir plus ... consultez le site internet : voiriepour tous.cerema.fr

© Cerema, septembre 2017

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes !

Plus qu'une courtoisie, c'est une obligation... Tout conducteur est tenu de céder le passage au piéton qui s'engage de façon régulière (en respectant les règles qui sont les siennes) dans la traversée d'une chaussée ou qui manifeste clairement son intention de le faire.

Cette règle vient compléter le principe de prudence, également inscrit dans le code de la route, qui indique que tout conducteur doit faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables. Une façon d'exprimer que le plus protégé (par sa carrosserie) doit faire attention au plus fragile (piéton, cycliste).

Un piéton
veut traverser :
je lui cède
le passage



Les réflexes à adopter

Piétons, avant de nous engager, positionnons-nous de façon visible au bord de la chaussée et adoptons une posture montrant que nous sommes désireux de traverser. Vérifions que les conditions de visibilité, la distance et la vitesse d'approche des véhicules nous permettent de traverser sans risque. N'oublions pas de regarder de chaque côté, y compris si la rue est à sens unique, car elle peut être à double sens pour les cyclistes.

Le saviez vous ?

Un conducteur, qui dans les conditions citées, refuse le passage à un piéton encourt une amende de 135€ et un retrait de 4 points du permis.



+ Pour en savoir plus ... consultez le site internet : voiriepour tous.cerema.fr

© Cerema, septembre 2017

DÉMOGRAPHIE

➤ Naissance

Inès LAROCHELLE, le 28 mai 2018



➤ Décès

Henri VINCENT, le 29/06/2018

VIE ASSOCIATIVE



UTL Châtelaudren – Plouagat - 31 rue de la Gare – 22170 CHATELAUDREN

Tél : 02.96.73.99.66 - Messagerie : leffutl@gmail.com

Site internet : <https://www.sites.google.com/view/utl-chatelaudren-plouagat/accueil>

Programme des conférences du 1^{er} trimestre :

Mardi 13 novembre	PRODUIRE LOCAL, ACHETER LOCAL Par Frédérique DENIS Agrilocal est une plateforme Internet gratuite et facile d'accès, qui permet de mettre en relation directe les acheteurs tels que les gestionnaires des cuisines des EHPAD ou des collèges, avec des producteurs locaux qui vendent leurs produits en circuit court.
Mardi 27 novembre	LE VOYAGE D'UN SANDWICH JAMBON – BEURRE - SALADE Par le Dr Yves LE ROY, chirurgien La description de la digestion d'un repas à partir du "voyage" d'un sandwich. Au-delà de la simple description de la fonction de digestion, fonction essentielle de la physiologie humaine, le propos de la conférence s'étend à la finalité de cette fonction à savoir l'entretien de la vie. Un prologue décrit l'apparition et la complexification de la vie cellulaire sur Terre.
Mardi 11 décembre	LES ARCANES DE LA POLICE JUDICIAIRE Par Jean-Paul MAUGUEN, ex-directeur d'enquêtes criminelles à la section de recherche de gendarmerie à Rennes M. Mauguén nous explique les relations de la gendarmerie avec les magistrats, les médecins, les experts et toute la chaîne humaine qui participe à la réalisation d'une enquête criminelle.
Mardi 18 décembre	GUERRE 14/18 : IMAGES ET TÉMOIGNAGES ÉPISTOLAIRES Par Roger HUIBAN, professeur d'histoire et Paschale GAULTIER La guerre d'après des fonds stéréoscopiques et des lectures d'extraits de lettres de poilus. Les <u>stéréoscopes</u> sont des systèmes oculaires astucieux permettant de visionner des dessins ou photographies en donnant l'impression de vues "3D". Ils étaient assez répandus fin XIX ^e , début XX ^e siècle, puis ont été complètement dépassés. Quelques-uns de ces systèmes ont été heureusement conservés. Pour diffuser les photographies concernées, les plaques de verre ont été scannées, et même si le rendu "3D" n'est plus restitué, l'intérêt historique demeure. Lors de cette conférence nous aurons l'occasion de présenter un diaporama constitué à partir de vues d'un stéréoscope et prises durant la guerre 14-18. Il sera accompagné par la lecture d'extraits de lettres de poilus.

Programme des sorties du 1^{er} trimestre :

Le 06/11 : visite guidée de Bulat-Pestivien.

Le 20/11 : découverte d'une laiterie à Carhaix, visite d'un élevage avec robot de traite.

Du 3 au 6/12 : escapade dans le nord de la France avec escales à Arras, Bruges, Bruxelles, Lille.

Voyage de fin d'année universitaire :

Du 14 au 21/05/2019 :

Portugal.



L'ADMR du LEFF, à votre service.

C'est une association d'Aide à Domicile qui a pour missions

– **De faciliter la vie quotidienne des familles**

Les services réalisés par les **Aides à Domicile** concernent l'entretien du cadre de vie, la préparation des repas, la garde d'enfants, les courses, ...

– **De soutenir la cellule familiale**

Pour aider les familles l'ADMR s'appuie sur le savoir-faire des TISF (**Techniciennes de l'Intervention Sociale et familiale**) qui créent une relation d'écoute et de confiance avec les familles.

– **D'aider les personnes âgées** dans leur quotidien et leur vie sociale.

N'hésitez pas, des aides financières sont possibles.

Il y a quelques conditions à remplir pour que l'intervention soit prise en charge par les caisses d'assurance maladie, les caisses d'allocations familiales, le département ou encore les mutuelles santé. Dans tous les cas l'ADMR vous aide à effectuer les formalités nécessaires. Suivant votre situation, notre service donne droit à des réductions d'impôt.

Contacts

Marie LUBY

• Assistante technique de la
Fédération ADMR
☎ 02 96 61 49 46

Marie-Thérèse LE ROCH

• Référente de l'association
☎ 02 96 74 17 37



**RECHERCHONS
HOMMES/FEMMES**
D'EXPÉRIENCE, DISPONIBLES
ET DYNAMIQUES. VENEZ
SEUL(E) OU ACCOMPAGNÉ(E).
CONTACTEZ-NOUS VITE !



**REJOIGNEZ LES BÉNÉVOLES
DU TÉLÉTHON**

Durant votre vie active, vous vous êtes dit que vous aimeriez consacrer plus de temps aux autres. Maintenant que vous êtes à la retraite, c'est le moment ! Le Téléthon a besoin de votre expérience pour encadrer des équipes ou organiser des événements. En devenant bénévole, vous participerez à une aventure humaine inoubliable où toutes les générations travaillent ensemble dans le même but : faire avancer la recherche et combattre la maladie. Cette année, nous voulons impulser 25 000 animations sur tout le territoire national. **Alors, prêt à relever le défi ? Contactez-nous.**
www.coordination.telethon.fr

**RECRUTONS
JEUNES 18-30 ANS**
IMAGINATIFS,
ENTHOUSIASTES ET MOTIVÉS.
AUCUNE EXPERIENCE
BIENVENUE. SENS DE LA FÊTE
INDISPENSABLE,
CONTACTEZ-NOUS VITE !



**REJOIGNEZ LES BÉNÉVOLES
DU TÉLÉTHON**

Étudiant ou jeune actif, vous avez plein de projets en tête et vous voulez être utile aux autres ? C'est le moment ! Le Téléthon a besoin de votre énergie et de votre enthousiasme pour animer des équipes ou organiser des événements. En devenant bénévole, vous participerez à une aventure humaine inoubliable où toutes les générations travaillent ensemble dans le même but : faire avancer la recherche et combattre la maladie. Cette année, nous voulons impulser 25 000 animations sur tout le territoire national. **Alors, prêt à relever le défi ? Contactez-nous.**
www.coordination.telethon.fr

☐ Contactez-nous sur notre ligne bénévole : ☐

☎ N°Vert 0 800 695 501

ou par e-mail : benevoles@afm.genethon.fr

☐ www.coordination.telethon.fr ☐

Téléthon



**GENERATION(S)
TELETHON**

RELEVONS LE DÉFI
OBJECTIF 25 000 ANIMATIONS

MANIFESTATIONS

OCTOBRE

22 Grand'Foire

28 Repas des Aînés organisé par le CCAS

NOVEMBRE

04 Cyclo-Cross organisé par le Comité d'Organisation Cycliste du Leff

11 Commémoration du centenaire de l'Armistice

DECEMBRE

01 Repas du Club de l'Amitié

02 Concert organisé par le Secours Populaire

16 Marché de Noël organisé par l'Amicale Laïque

19 Goûter de Noël organisé par le Secours Populaire



INFORMATIONS CULTURELLES

Le Petit Echo de la Mode
Place du Maillet • 22170 CHATELAUDREN
Renseignements au 02.96.79.26.40

EXPOSITIONS

Les habitants de Leff Armor dans la Grande Guerre

DU SAMEDI 13 OCTOBRE
AU DIMANCHE 11 NOVEMBRE

2018 célèbre le centenaire de l'Armistice de la Guerre 14-18.

Afin de rendre vivant le devoir de mémoire, un collectif de citoyens s'est constitué et a créé l'association « Mémoire Patriotique Armoricaïne ». Le projet visé par cette association est un événement à l'échelle du territoire de Leff Armor pour apporter un éclairage local sur cette Grande Guerre. L'axe central de cette commémoration est l'exposition « Les habitants de Leff Armor dans la Grande Guerre ». Cette exposition traite de la vie des Poilus au front et de celle des familles à l'arrière.

A cette exposition s'ajoutera 1 panneau par commune remémorant leurs soldats morts pour la France. Ces panneaux sont le fruit d'un travail de recherche minutieux de Mémoire Patriotique Armoricaïne. Les membres de cette association ont relevé le défi de recenser exhaustivement l'ensemble des victimes locales de la Grande Guerre. En complément, l'UGC 22 a retracé le parcours de tous les mobilisés ayant effectué une campagne.

GRATUIT

DU MARDI AU SAMEDI • DE 10H À 12H ET 14H À 17H • TARIF UNIQUE : 2€

Aussi loin qu'il s'en souvienne, Emmanuel Lepage a toujours voulu faire de la bande dessinée et réalise très tôt que raconter des histoires pouvait être un métier.

Scénariste, dessinateur, coloriste, il a réalisé (seul ou accompagné) de nombreux albums parmi lesquels la série Névé, La Terre sans mal, Muchacho, Voyage aux îles de la Désolation, Les voyages d'Ulysse ou, plus récemment, Ar-Men, pour la plupart traduits dans de nombreux pays européens, ainsi qu'aux États-Unis, au Nicaragua, au Japon, en Corée-du-Sud et en Chine continentale.

EN BREF

La mémoire des eaux

SAMEDI 27 OCTOBRE - À 20H30

THEATRE

Spectacle tout public à partir de 15 ans

Durée 1 heure • Tarifs : 8 € en tarif plein / 4 € réduit

Epopée contemporaine, « la mémoire des eaux » raconte l'exil d'un homme dont on ne sait rien que le présent.

Cet homme écrit dans l'urgence de la fuite comme on se déleste pour retrouver de l'air, il imprime sur la tôle, dans le sable, sur l'eau, la mémoire éphémère de sa trace.

Le texte de Benoit Schwartz s'offre au chant et à la musique de siiAn comme un caillou s'offre à l'eau. D'inspiration centre-

asiatique et méditerranéenne, la musique de siiAn puisera ses éléments d'écriture dans la tradition épique des bardes mongols, les mélodies modales de la mer Egée, et le souffle organique des sables sahariens.

« Je ne voulais pas partir, je ne pouvais pas rester. Je n'avais que l'espoir d'être accueilli par des vivants. »

Le P'tit Fernand et la Grande Guerre

DU MARDI 6 NOVEMBRE AU JEUDI 8 NOVEMBRE
DE 20H30 A 22H00

*Au Petit Echo de la Mode,
sur réservation au 02 96 79 26 40
Entrée libre*

CHORALE

Depuis une vingtaine d'années, le Festival Académique des Rencontres de Chant Choral, organisé dans les quatre départements, contribue au développement et au rayonnement des chorales scolaires. C'est ainsi que plus de 5 000 collégiens se rassemblent cette année autour d'une création pour l'académie de Rennes Le P'tit Fernand et la Grande Guerre de Julien Joubert et d'Eric Herbette. C'est une commande de la DAAC (Délégation à l'éducation Artistique et à l'Action Culturelle) et de l'association académique AR KAN SON, dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Cette œuvre a été l'occasion pour les élèves de travailler en interdisciplinarité, d'associer différents moyens artistiques et de rencontrer le compositeur lors d'une répétition commune.

Projet suivi et dirigé par Magali BEAN (professeur de musique) avec les chorales des collèges :

- Camille Claudel de Saint-Quay-Portrieux dirigée par Lucie LEENAERT
- Lucie et Raymond Aubrac de Plouagat dirigée par Magali BEAN
- + L'atelier théâtre du collège Lucie et Raymond Aubrac de Plouagat, dirigé par Jean-Claude Payré.

- ET PLUS ENCORE -

CONSULTEZ LE PROGRAMME COMPLET ET LES TARIFS
SUR [HTTP://PETIT-ECHO-MODE.FR/SAISON-CULTURELLE/AGENDA/](http://PETIT-ECHO-MODE.FR/SAISON-CULTURELLE/AGENDA/)

- du 9 au 10/11/2018 : théâtre - « Qu'est-ce qu'elle a ma gueule cassée »
- le 01/12/2018 : atelier participatif - « La clinique des jouets »

- le 07/12/2018 : théâtre - « A l'ombre du Menez Bré »
- le 13/12/2018 : conférence - « Ma vie avec les robots »

RENSEIGNEMENTS DIVERS



Voyagez dans
toute la Bretagne avec
BREIZHGO



BreizhGo ? c'est le nom du nouveau réseau de transport public régional qui rassemble les trains TER en Bretagne, les cars interurbains et les liaisons maritimes avec les îles bretonnes. Le réseau BreizhGo dessert 780 communes et 9 îles en Bretagne. Il est organisé par le Conseil Régional.

TER BREIZHGO

Chaque jour **380 circulations TER** desservent **126 gares ferroviaires**.

L'offre de transport permet de desservir les bassins de vie et est renforcée aux heures de pointe. Une connexion aux TGV relie également la Bretagne à Paris, aux grandes villes françaises et aux infrastructures de transport international. La Région investit massivement pour la modernisation des trains et des infrastructures afin d'offrir aux voyageurs une transport fiable, confortable, moderne et accessible.

CAR BREIZHGO

Chaque jour, **500 cars interurbains** et **plus de 2500 cars scolaires** sillonnent la Bretagne, desservant **3000 points d'arrêts principaux** et **près de 25 000 points d'arrêts scolaires de proximité**.

L'offre de transport est organisée pour proposer une desserte adaptée aux besoins du quotidien. Chaque jour, par exemple, **plus de 112 000 élèves** rejoignent leurs établissements grâce à ces services. Les réseaux interurbains sont connectés aux réseaux urbains et ferroviaires. Une tarification adaptée permet à tous d'accéder au réseau.

BATEAU BREIZHGO

9 îles bretonnes sont desservies : Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat, Hoëdic, Sein, Molène, Ouessant, Arz et Bréhat. Chaque jour, **120 liaisons maritimes (70 en hiver)** les connectent au continent, répondant aux besoins des Bretons mais également de nombreux touristes.

Des tarifications variables sont appliquées avec une attention toute particulière pour les habitants de ces îles dépendants de ce transport.

La Région Bretagne est propriétaire de **13 gares maritimes** et **17 navires**, ce qui fait d'elle le 2^e armateur public de France.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR WWW.BREIZHGO.BZH



**l'Assurance
Maladie**

La CPAM des Côtes-d'Armor BILAN DE SANTE GRATUIT

> ET SI VOUS FAISIEZ LE POINT SUR VOTRE SANTE ?

Bénéficiez d'un examen de prévention en santé gratuit, pour vous et votre famille !

Le centre d'examen de santé de la CPAM des Côtes d'Armor vous propose un **examen de prévention en santé « sur mesure », adapté selon votre âge et votre situation personnelle. Ce bilan est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie*.**

Accordez un moment à votre santé. Mettez à profit cet instant privilégié qui vous permettra de faire le point et d'exprimer vos préoccupations en matière de santé.

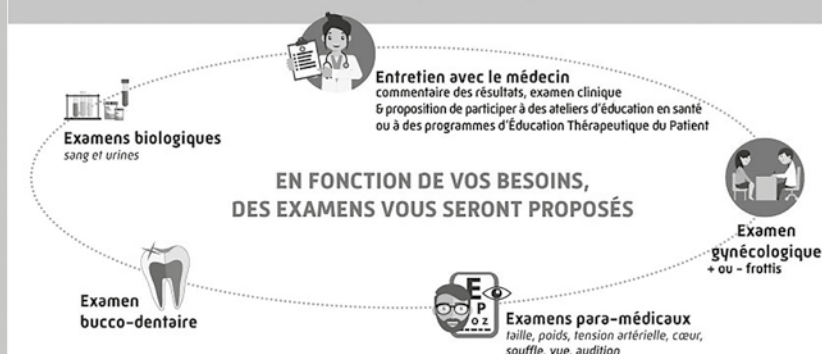
Dès votre arrivée, vous serez pris en charge par une équipe de professionnels de santé, infirmière, dentiste, médecin, qui vous accompagnera tout au long de votre examen.

Prenez rendez-vous dès maintenant auprès du Centre d'Examens de Santé au **02.90.03.31.30** ou par mail : **ces22@assurance-maladie.fr**

Faites évaluer votre bien le plus précieux : votre santé.

* pour les assurés du régime général

Au centre d'examen de santé, faites le point sur votre santé



LES RENDEZ-VOUS DE LA RETRAITE DU 12 AU 17 NOVEMBRE 2018

« À TOUT ÂGE, JE SUIS ACTEUR DE MA RETRAITE »

L'Agirc-Arrco organise pour la troisième année consécutive les « **Rendez-vous de la retraite** » du 12 au 17 novembre 2018 sur internet et dans ses 100 centres d'information répartis dans toute la France.

Que vous soyez proches ou éloignés de l'âge de la retraite, l'Agirc-Arrco répond à vos questions, de manière personnalisée et gratuite.

Profitez de cette semaine pour trouver les réponses à vos questions sur votre retraite. Nos services en ligne, nos conseillers vous aideront à faire le point sur votre situation personnelle et à estimer l'impact d'un changement d'orientation professionnelle ou de vie sur votre future retraite.

Ceux qui souhaitent prochainement partir à la retraite pourront également obtenir des informations personnalisées sur l'application des nouvelles conditions de départ à la retraite en 2019.

Accédez à tous les services des « Rendez-vous de la retraite » !

En créant votre compte personnel (le numéro de sécurité sociale suffit) sur le site rdv-retraite.agirc-arrco.fr, vous accédez à tous les services personnalisés, sécurisés et gratuits :

- consultez votre relevé de carrière,
- évaluez grâce au simulateur, l'impact de votre parcours professionnel sur le montant de votre future retraite (congé parental, chômage, stage, travail à l'étranger, apprentissage,...),
- et, si vous êtes sur le point de prendre votre retraite, demandez votre retraite en ligne.

Pendant toute la semaine, nos Experts retraite répondront en ligne et de façon personnalisée à vos questions. Une conférence ainsi que des tchats thématiques seront proposés quotidiennement sur le site rdv-retraite.agirc-arrco.fr.

Pour aller plus loin, vous aurez la possibilité, comme l'année précédente, d'avoir un entretien personnalisé avec un conseiller retraite dans l'un des Centres d'information Agirc-Arrco (Cicas) le plus proche de chez vous. Pour connaître l'adresse de nos centres et prendre rendez-vous, connectez-vous dès le 23 octobre sur le site rdv-retraite.agirc-arrco.fr

Retrouvez le programme complet de l'événement sur :
rdv-retraite.agirc-arrco.fr ou sur l'application mobile « Smart'Retraite »

L'Agirc et l'Arrco sont les deux régimes de retraite complémentaire des salariés du secteur privé.

Aujourd'hui, l'Agirc et l'Arrco couvrent 30 millions d'assurés, 18 millions de salariés et 12 millions de retraités.

Je n'ai pas ma langue dans ma poche

#BREZHONEG

hor yezh

J'apprends le breton

COURS DE BRETON POUR ADULTES

0820 20 23 20

BREZHONEG, HOR YEZH

Muioc'h-mui a dud a ya da zeskiñ brezhoneg : ouzhpenn 30.000 int er bloaz-mañ, eus ar re vihan d'an oadourien. A bep seurt tud zo a fell dezho deskiñ ur yezh a ya d'ober dibarelezh ar vro hag a ra ul liamm kreñv etre an holl. Evit se ez eus da choaz : kentelioù-noz, kentelioù war an deiz, stummadurioù stank 6 pe 9 miz pad. Pa vo echu o stummadur gant an dud deuet e c'hellint lakaat o anv da briziañ o live yezh dre un Diplom Stad, an Diplom Barregezh Yezh (DBY) ha dre se e vo talvoudekaet o barregezh nevez, da vont war marc'had al labour da skouer.

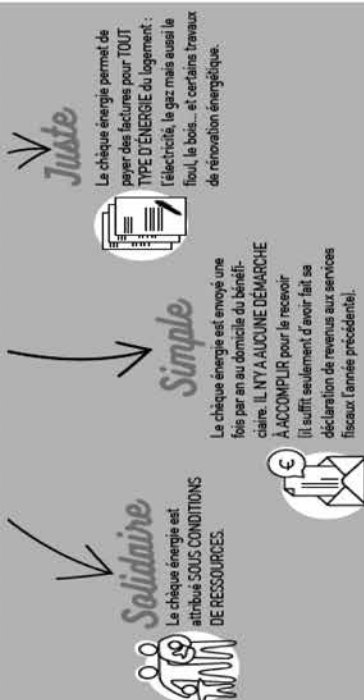
LE BRETON, NOTRE LANGUE

La langue bretonne attire de plus en plus d'apprenants : cette année, ils sont plus de 30.000, jeunes et adultes venus de tous horizons. Souhaitant s'approprier une langue qui fait la particularité de la Bretagne et qui constitue un lien fort au sein de la société, ils et elles ont le choix entre plusieurs formules : cours du soir, cours en journée, stages intensifs de 6 ou 9 mois. A l'issue de ces formations, les adultes peuvent valider leur niveau de langue par un diplôme d'Etat, le Diplôme de Compétence en Langue (DCL), qui leur permettra de valoriser cette nouvelle compétence, notamment sur le marché du travail.

Evit muioc'h a ditouroù / Pour plus d'informations : 0820.20.23.20
www.brezhoneg.bzh - opab@opab.bzh

LE CHÈQUE ÉNERGIE €

MODE D'EMPLOI POUR LES BÉNÉFICIAIRES



Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie à partir de 2018. Il est attribué en fonction des ressources fiscales (revenu fiscal de référence) et de la composition du ménage. Il est envoyé nominativement à l'adresse connue des services fiscaux.

Pour en bénéficier, à aucun moment, le bénéficiaire n'est démarché (ni à son domicile, ni par téléphone), ni ne doit communiquer ses références bancaires : toute sollicitation en ce sens doit être refusée.

Pour savoir si vous êtes éligible au chèque énergie, rendez-vous sur le site : www.chequeenergie.gouv.fr
rubrique Espace bénéficiaire/vérifier mon éligibilité

www.chequeenergie.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDARITÉ

Vous êtes bénéficiaire



0 LE CHÈQUE ÉNERGIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le chèque énergie est nominatif et vous aide à payer les factures d'énergie de votre logement. Il est attribué pour une année en fonction de vos ressources et de la composition de votre foyer. Vous le recevez automatiquement par courrier, chez vous.



Attention, pour bénéficier du chèque énergie :

- vous devez impérativement avoir déclaré vos revenus auprès des services fiscaux, même en cas de revenus faibles ou nuls (il est inutile en revanche de transmettre votre avis d'imposition sur les revenus pour bénéficier du chèque). Votre droit à bénéficier du chèque énergie sera établi sur la base de cette déclaration.
- vous devez habiter dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si vous en êtes exonéré).

Avec le chèque énergie, vous bénéficiez également de droits et de réductions auprès de votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel :

- En cas de **déménagement**, vous ne paierez pas les frais de mise en service de votre contrat.
- En cas d'**incident de paiement**, vous bénéficiez :
- du maintien de votre puissance électrique pendant la période de trêve hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars)
- d'une réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction de puissance ou suspension d'alimentation)
- d'une exonération, le cas échéant, des frais liés à un rejet de paiement

0 COMMENT UTILISER VOTRE CHÈQUE ÉNERGIE ?

Avec le chèque énergie vous pouvez régler les dépenses suivantes :

- votre facture d'énergie, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de chaleur, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.)
- les charges de chauffage incluses dans votre redevance, si vous êtes logé dans un logement-foyer conventionné à l'APL
- certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement et réalisées par un professionnel certifié (Cf Code général des impôts, annexe 4 - Article 18 bis. Par exemple : isolation des combles. Plus de renseignements à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/credits-impos-transition-energetique-cite>)

Tous ces professionnels sont tenus d'accepter votre chèque énergie.

Attention : le chèque énergie n'est pas un chèque bancaire. Il n'est pas encaissable auprès d'une banque.

Pour bénéficier des protections associées au chèque énergie, vous devez renvoyer ou déclarer en ligne sur <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/attestation> l'une des attestations envoyée avec le chèque énergie.

Cette démarche n'est pas nécessaire pour le fournisseur auprès duquel vous avez utilisé votre chèque énergie - en effet, dans ce cas, les protections associées seront activées automatiquement.

www.chequeenergie.gouv.fr



0 COMMENT PAYER VOS DÉPENSES D'ÉNERGIE AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE ?

Pour payer une facture d'électricité ou de gaz naturel, inutile d'attendre l'arrivée de votre prochaine facture. Vous avez deux possibilités :

- payez en ligne sur le site www.chequeenergie.gouv.fr en saisissant votre n° de chèque, le code à gratter, vos références client. Profitez-en pour demander que le montant du chèque énergie soit automatiquement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz pour les années à venir ;
- envoyez votre chèque énergie à votre fournisseur, accompagné d'une copie d'une facture récente ou d'un échéancier faisant apparaître vos références client.

Si le montant de votre chèque est supérieur à votre prochaine facture, le restant du montant du chèque sera automatiquement déduit des factures suivantes.

Pour régler un achat de combustible (fioul, bois, GPL...), vous remettez votre chèque énergie directement au fournisseur. Vous ne pouvez l'utiliser qu'en une seule fois, et il n'y a pas de rendu de monnaie si la facture est inférieure au montant du chèque.

Pour régler une redevance en logement-foyer, vous remettez votre chèque énergie directement au gestionnaire du logement-foyer. Si le montant de votre chèque est supérieur à votre prochain avis d'échéance, le restant du montant du chèque sera automatiquement déduit des avis suivants.

Votre chèque énergie est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivant son émission. Sa date de validité est inscrite sur le chèque.

0 COMMENT PAYER DES TRAVAUX DESTINÉS À RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT ?

Seuls certains travaux peuvent être réglés avec le chèque énergie. Ils doivent être réalisés par un professionnel certifié « Reconnu garant de l'environnement » (RGE).

Pour trouver la liste de ces professionnels, ainsi que des informations sur les aides à la rénovation énergétique, consultez le portail www.renovation-info-service.gouv.fr ou appelez le 0 800 800 700.

- Si les travaux sont réalisés avant la date de validité inscrite sur le chèque, payez directement votre facture avec le chèque énergie.

- Si vous souhaitez financer des travaux dans les deux années suivantes, vous devez échanger votre chèque avant sa fin de validité sur le portail www.chequeenergie.gouv.fr ou par téléphone, pour obtenir un « chèque travaux » valable deux années supplémentaires.

www.chequeenergie.gouv.fr